

LE PLAGIAT ACADÉMIQUE

Comprendre pour agir

Michelle Bergadaà
Questions contemporaines

DROIT, JUSTICE EDUCATION FORMATION PROFESSIONNELLE ET
ADULTE

Le traitement du plagiat dans l'univers académique paraît insurmontable car il renvoie l'académique et le juridique dos à dos. Cet ouvrage propose une méthodologie concrète de compréhension et d'action tant pour les acteurs, plagiés et plagieurs, que pour les institutions et associations. En refermant ce livre, le lecteur pourra choisir son rôle pour préserver, voire sauver, la connaissance académique en mutation avec l'Internet. Chercheurs, étudiants, directeurs de revues et d'établissement ou autres acteurs des domaines scientifiques, politiques et juridiques sont concernés par cet ouvrage.

Broché

ISBN : 978-2-343-07531-0 • octobre 2015 • 234 pages

Introduction

« Quelle que soit la faiblesse de la parole face à la contrainte des choses et face à la poussée des intérêts, elle peut néanmoins contribuer à ce que cette conscience franchisse le pas de la crainte vers la responsabilité pour l'avenir menacé et que nous devenions ainsi un peu plus disponibles pour ce que la cause de l'humanité exigera de nous avec une urgence croissante. »¹

Il y a trente ans, notre métier consistait à savoir débusquer les bonnes références. Celles-ci étaient rares et il nous fallait parfois traverser Montréal sous la neige pour lire, dans une bibliothèque, un article que nous suspicions d'intérêt. Nous avons aussi parcouru des centaines de miles avec notre Chevrolet pour rencontrer cet auteur qui, revenant d'un séjour en Belgique, pouvait nous parler des tout derniers travaux en matière de temporalité et de motivation humaine. Ensuite, notre tâche consistait à réunir ces concepts et à leur donner un sens. Aujourd'hui, les compétences du chercheur reposent en premier lieu sur son aptitude à isoler dans une masse sans cesse croissante d'informations celles qui paraissent fiables. Et, comme le nombre de revues académiques a explosé en dix ans, il est plus simple et plus rapide de faire confiance à un auteur publié dans une revue de qualité et de s'inspirer de la bibliographie qu'il indique ou, pour les plus paresseux, de se l'approprier. En 2003, nous dirigeons un diplôme dédié à la e-communication, aux réseaux sociaux et l'e-business². Nous avons alors pris la mesure d'un phénomène porté par l'avènement de l'Internet qui allait bouleverser tous nos repères académiques : le plagiat.

Les questions auxquelles doivent répondre les chercheurs ont évolué respectivement, en trois décennies, de « Que cherchez-vous ? »

¹ Jonas H., 1990, *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion, coll. Champs.

² <http://mkgcom.unige.ch/>

à « Que publiez-vous ? », puis à « Quand publierez-vous ? », pour devenir aujourd'hui « Combien d'articles publiez-vous ? » et « Combien de fois êtes-vous cités ? » Nous participons tous à la logique libérale de la loi d'une offre et d'une demande indexées à l'*H Index* et à l'*Impact Factor* dès que nous sacrifions à la mode de citer les articles les mieux référencés, parfois sans prendre la peine de les lire vraiment. C'est cette même loi qui régit nos établissements académiques qui visent la meilleure place possible dans le classement international. La règle du « publish or perish », provenant du monde anglo-saxon, est aujourd'hui solidement enracinée en Europe. Cette logique impacte directement le financement des laboratoires et des établissements. Car, plus ils sont productifs, plus ils obtiennent de subventions, plus ils sont donc capables d'envoyer leurs collaborateurs en conférences et plus ils sont en mesure d'acheter du matériel de recherche.

Le rythme de production des auteurs académiques importe plus que la qualité intrinsèque de leur recherche. Le produit « article » ou « thèse » est devenu un élément d'évaluation codifié par un classement de revues académiques, dont les mieux cotées d'entre elles ont, en réalité, un nombre de lecteurs extrêmement réduit. Cette injonction de l'urgence heurte l'esprit humain qui ne se satisfait pas de l'instantanéité. Nous pouvons imaginer, dans le monde de l'industrie, des processus logistiques répondant aux besoins de « toyotisation » ; mais, dans l'univers de la recherche, une telle rationalisation n'est guère concevable, car l'esprit humain a besoin de temps pour s'approprier de nouveaux concepts. Il lui faut classer les éléments, faire une démarche dialectique, lier les éléments portés à sa connaissance en fonction d'une logique de la cause ou de la conséquence pour pouvoir, enfin, développer sa propre synthèse en reliant divers concepts.

Une autre dimension de mutation d'Internet est sa promotion du phénomène de peopolisation. L'Internet est devenu la vitrine qui permet à chacun d'exposer ses réalisations, de s'exposer. Une majorité de jeunes collègues ont des pages personnelles sur les réseaux sociaux ou des blogues dédiés, et ils contribuent à des portails thématiques. Une des raisons de ces pratiques est qu'il est déprimant de réaliser des travaux et des thèses qui ne seront lus que par un nombre limité de personnes, voire seulement par leurs encadrants. L'univers lent, lourd

et opaque des revues scientifiques qui contrôlent la qualité des publications et archivent une connaissance canonique semble à beaucoup très étrange. Nombreux sont ceux qui publient des ébauches de recherches dans des revues en ligne n'ayant pas de comités de lecture sérieux. En amont, le Web est aussi pour tous les jeunes de moins de 25 ans un espace virtuel naturel de partage libre des connaissances. Les bibliothèques en ligne de nos établissements universitaires sont considérées sur le même plan que les archives ouvertes et que les blogues personnels. On n'y cherche pas comment faire siennes les idées d'autrui, se les approprier pour les comprendre afin de pouvoir mieux s'en distancier et être en mesure de proposer une contribution originale à la connaissance. Nos doctorants et nos jeunes collègues plongent dans la toile pour « légotiser » leur « produit de recherche » : ils empruntent, ici et là, des « briques » de connaissance à l'un ou l'autre des auteurs parcourus rapidement. Puis, ils construisent leurs textes en déplaçant leurs « briques » jusqu'à ce que l'ensemble leur semble harmonieux. Ils reformulent ensuite leurs emprunts de manière plus personnalisée. Nous sommes face à un nouveau mode de création de connaissances. Le plagiat n'est jamais que l'un des signifiants d'une forme, acceptée socialement, de construction du savoir.

Une troisième dimension de cette mutation de notre univers académique tient à une atmosphère de défiance généralisée. En effet, les déviances du monde académique apparaissent comme des peccadilles en comparaison des affaires médiatico-judiciaires qui affectent le pouvoir politique et économique, quand ce n'est pas religieux. Les plagieurs sont dès lors protégés par leurs pairs proportionnellement à leur importance fonctionnelle. À celui qui est un acteur associatif utile ou un collaborateur efficace, il sera beaucoup pardonné. Quant aux dirigeants de nos établissements, ils gèrent des millions de francs, d'euros ou de dollars, et ils engagent leurs établissements dans la voie d'accords internationaux et de lourdes réformes structurelles. Comment espérer qu'ils s'intéressent à un phénomène qui leur paraît relever d'un trivial « micro-management », soit de la relation entre un auteur et son voleur ?

Il aura fallu que s'écoulent plus de dix ans et que de nombreux scandales surgissent pour que l'on comprenne que le plagiat académique ne s'appréhende pas à l'aune du droit civil réglant les

problèmes de contrefaçon. À peine commence-t-on à entrevoir les menaces qui pèsent directement sur notre système académique proche de l'implosion : refus des auteurs craintifs de publier leurs créations sur les sites de colloques et de conférences, méfiance envers les représentants d'associations scientifiques soupçonnés de « couvrir » des pratiques inadéquates, souffrance des plagiés/eurs dont la réputation est mise en jeu de manière incontrôlable, ralentissement des échanges d'idées novatrices et de « work-in-progress » entre pairs, mise en exergue d'idées superficielles à forte valeur médiatique immédiate au détriment de travaux de longue haleine...

Pourquoi avoir consacré ce livre au phénomène du plagiat, dans une perspective individuelle et interpersonnelle, et pourquoi lui avoir donné pour titre « Le plagiat académique : comprendre pour agir » ? Personne, avant d'être confronté directement au plagiat, ne semble appréhender ses conséquences. Et ce, quel que soit le niveau hiérarchique, dans nos établissements et associations scientifiques, des acteurs interpellés. La première réaction des victimes du plagiat et de leurs proches est empreinte d'une très grande émotion. Le simple fait que nous leur tendions la main et les aidions à formuler leur plainte les apaise. Quant à la première réaction de ceux qui sont pris en flagrant délit de plagiat ou de complicité envers les fraudeurs, elle est marquée de haine. Le déni est toujours étonnant, même lorsque nous avons toutes les preuves factuelles de délit en notre possession. Et chercher à éliminer le messenger pour ne pas entendre le message semble être la pratique humaine la plus partagée. Ce n'est que lorsque l'on parvient à dépassionner le débat que nos interlocuteurs se souviennent qu'ils sont des intellectuels et qu'ils acceptent de *comprendre* le phénomène à un niveau social. Il a donc fallu plonger au cœur des raisons humaines pour comprendre pourquoi de hautes personnalités du monde académique ont couvert durant des années, voire des décennies, des chercheurs sans envergure dont le curriculum vitae ne tenait qu'au fil du plagiat ou de l'auto-plagiat. Il nous fallait comprendre le rôle du plagiat comme inhibiteur de l'action académique pour pouvoir mesurer l'inertie de nos parties prenantes que sont les étudiants, la société civile et les gouvernements. Le cas illustré dans l'encadré ci-après montre l'imbrication de tous ces éléments.

Jeune auteur contre vieux chercheur

Philippe est un chercheur bien connu dans son champ disciplinaire. Il travaille beaucoup, et voyage aussi, étant affilié à deux établissements de deux pays européens différents. Il est un de ces actifs impénitents qui passent d'un congrès à l'autre, d'un séminaire à un autre, d'un article à un chapitre de livre en raison d'un emploi du temps effréné.

Ce jour-là, Philippe est en retard pour rendre le chapitre du livre promis pour un "text-book" coécrit par une douzaine d'auteurs internationaux différents. Relancé pour la énième fois, Philippe a l'esprit vide. Comment écrire en un week-end un chapitre entier ? Son regard se pose sur le manuscrit de thèse de Roland reçu par voie électronique quelques mois auparavant. Lors de sa soutenance de thèse, Roland a déclaré qu'il ne comptait pas faire une carrière académique, mais s'installer à son compte. Philippe décide de construire son texte en copiant-collant des parties de l'argumentation de Roland. Il rédige ensuite l'introduction et la conclusion, puis il envoie *in extremis* le chapitre à l'éditeur.

Un an plus tard, ce "text-book" paraît aux Presses Universitaires de X. Au Canada, le directeur de thèse de Roland sursaute : il relève les très fortes similitudes entre le chapitre de Philippe et un article que lui-même et Roland ont co-écrit pour une revue mineure sur la base des résultats de la thèse de Roland. Ce dernier se sent humilié et décide d'avoir recours aux services d'un avocat pour se défendre. Pourquoi "humilié" ? "*Parce que Philippe a repris son texte, mais il en a déformé l'esprit et les conclusions*" nous dit-il.

L'homme de loi choisit de se tourner à la fois contre l'éditeur et contre Philippe. Philippe, consterné, reconnaît aussitôt les faits. L'éditeur ne cesse pas la diffusion de l'ouvrage contenant le chapitre incriminé. Le conseiller juridique des Presses Universitaires de X attend que l'avocat de Roland accepte une proposition d'excuses de Philippe et de faire insérer un encart informant les lecteurs du plagiat dans les livres mis en vente. En cas de réédition (hypothétique) de l'ouvrage, l'éditeur promet à Roland que son article remplacera celui de Philippe. Un protocole est tout proche d'être signé entre les trois parties. Celui-ci précise que l'éditeur prend acte de "*l'existence de l'accord, par lequel ses signataires assurent mettre un terme amiable et définitif, à l'égard de quiconque, au litige visé dans l'exposé des faits*". Cet accord dit qu'un correctif sera inséré dans chaque livre encore en vente, ce, à la charge de Philippe. Ce correctif précise que Roland a la paternité du chapitre.

Mais rien de cela ne se passe.

• **Les bibliothèques.** L'éditeur déclare qu'il ne contactera pas les bibliothèques, qui ont acquis l'ouvrage, pour procéder à l'insertion de l'encart dans ce "text-book", ce qui choque Roland.

• **L’université de Roland.** Elle se déclare incompétente. D’une part, ses services juridiques ne défendent des collaborateurs qu’en cas de problème survenu sur le lieu de travail et, d’autre part, Roland n’est plus étudiant puisqu’il est diplômé.

• **Le directeur de thèse de Roland.** Même s’il écrit son indignation contre ce “collègue étranger voleur”, il ne souhaite pas intervenir. Il veut juste ne plus avoir affaire avec Philippe et se charge de le faire savoir autour de lui.

• **L’éditeur.** Après avoir accepté d’insérer un correctif dans chaque exemplaire encore à vendre de l’ouvrage où se trouve le chapitre fautif, l’éditeur se rétracte. Il évoque une raison d’ “éthique éditoriale” – ne pas vouloir porter préjudice à un de ses auteurs – pour justifier son inaction. En l’occurrence, la motivation économique semble plus crédible que celle de l’éthique. Cet éditeur est partenaire de grands journaux scientifiques francophones et son métier est la production de livres et de revues et leur distribution.

• **Les revues scientifiques.** Au même moment, un journal scientifique vient de retirer un des articles de Philippe tout juste accepté pour publication, car il est une redite d’un chapitre d’un de ses anciens livres.

• **Le monde juridique.** Roland a pris deux risques : l’un de ne pas avoir assez d’argent pour s’offrir les services de bons avocats pour défendre ses droits au titre de la contrefaçon, l’autre de défier un professeur senior qui a des appuis dans la communauté. Roland n’a plus d’argent pour continuer à payer son avocat, après avoir dépensé 3’200 euros (4’000 \$ canadiens ou 3’900 francs suisses).

• **L’université de Philippe.** Par chance, cette université a des directives d’éthique formelles et un organe de contrôle de cette intégrité scientifique. Si l’affaire s’ébruite, c’est sa réputation et celle de ses professeurs qui seraient entachées. Elle a donc intérêt à ce que tout se règle discrètement et le plus rapidement possible. Saisie de l’affaire, elle est contrainte d’ouvrir une enquête administrative à l’encontre de Philippe pour que le cas de plagiat soit examiné dans ce cadre. Aucun expert externe à l’établissement n’est impliqué dans la commission. Philippe reconnaît les faits qui lui sont reprochés et s’en excuse. Une sanction administrative est prononcée moins de deux mois plus tard. Roland a été entendu ; ce qui est déjà une reconnaissance de la violence qui lui a été faite. Il a obtenu le remboursement des frais engagés, en échange de son silence.

Notre responsabilité académique se décline dans le présent ouvrage selon la perspective de l’acteur individuel. Jonas³ nous recommande de nous interroger, avant de prendre une décision, non pas sur nos désirs, mais sur nos craintes. Ainsi, face aux risques d’implosion de

³ *Op. cit.*

notre système académique, ce n'est plus selon une logique de la cause qu'il nous faut considérer le plagiat, mais sous l'angle de la responsabilité. C'est dans l'aventure partagée depuis plus de dix ans avec des victimes de plagiat, mais aussi avec des auteurs de plagiat et des témoins ou des acteurs majeurs, que nous avons puisé nos exemples et induit nos analyses. C'est le courage de ceux qui ont choisi de se mobiliser contre le plagiat qui nous a déterminés.

Nous distinguons notre acteur académique de ces écrivains plagiaires des siècles passés qui n'inscrivent pas leur comportement dans le même phénomène, même si leur geste est identique. Nous avons choisi le substantif « plagieur » pour désigner l'acteur responsable de ses actes et l'adjectif « plagiaire » pour préciser ses actes (par ex. un comportement plagiaire) ou le résultat de ses actes (ex. un texte plagiaire). Le plagieur est ce délinquant de la connaissance, comme il existe des délinquants routiers ou des délinquants sexuels. Le comportement plagiaire de cet acteur va impacter l'autre, qu'il soit auteur ou lecteur, mais aussi tout un système dans lequel il s'insère. C'est donc dans cette perspective que nous utilisons dans nos écrits les termes de plagieur et de plagiaire.

Dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous traitons de la gravité du phénomène de plagiat selon une trame d'analyse qui soit propre à saisir à la fois ses déterminants individuels et collectifs. Nous fondons notre analyse sur le « comportement » au sens juridique et psychologique, d'une volonté de l'acteur d'agir – ou de ne pas agir – dans les cas de plagiat. Nous présentons ainsi les dix conséquences du « comportement plagiaire ». Ce chapitre se conclut par le protocole d'instruction du plagiat que nous utilisons dans nos expertises.

Dans le deuxième chapitre, nous observons comment s'ancre un comportement plagiaire. Il s'agit, en effet, de prévenir son développement le plus tôt possible. Or, toutes nos recherches ont montré que c'est tout au début des études de doctorat, voire de master, que s'enracinent les déviances. Hélas, notre système académique fonctionne encore selon des règles de contrôle et de sanctions qui étaient peut-être efficaces au XXe siècle, mais qui sont désormais inappropriées face aux mutations irréversibles qui se sont produites. Nous concluons ce chapitre par des considérations d'ordre moral et déontologique et des propositions pratiques de prévention.

Au cours des années passées, il nous est assez rapidement apparu que tous les plagieurs, tant s'en faut, ne présentent pas les mêmes caractéristiques en matière de personnalité et de comportement. Ils ne peuvent donc pas être abordés de manière simpliste et uniforme. Notre troisième chapitre présente les différents comportements de plagieurs induits quant à leur posture à l'égard de nos normes et de nos valeurs académiques. Nous y définissons ces quatre profils que sont, respectivement, le manipulateur, le fraudeur, le bricoleur et le tricheur. Ce chapitre se conclut par des propositions d'ordre éthique suivies par la présentation de normes formelles en matière de plagiat.

Le quatrième et dernier chapitre de cet ouvrage est consacré au thème de la parole et de l'action. Nous y traitons du courage qui forge la détermination de ceux qui choisissent de s'engager dans la lutte contre le plagiat. Puis, nous montrons comment l'expérience de communication du site web collaboratif « Responsable » s'est transformée en véritable recherche-intervention qui a conduit aux divers plans d'action présentés dans cet ouvrage.

En conclusion, nous discutons de cette dynamique négative « plagieur-plagiat-plagié » qui s'inscrit dans nos institutions académiques, dans nos associations scientifiques et nos champs disciplinaires et perturbe l'ordre social et juridique.

Enfin, une première annexe est consacrée au thème de l'ordre juridique puisque la réponse de l'ordre académique s'avère pour le moment insuffisante et que nous sommes dans un contexte de judiciarisation croissante. Une seconde annexe est consacrée à des dispositifs pédagogiques proposés aux acteurs du monde académique qui souhaitent acquérir les compétences de la lutte anti-plagiat.

Notons que cet ouvrage présente le résultat d'interactions de tous les instants avec nos différents interlocuteurs. Les cas présentés dans les encadrés et qui illustrent les thèmes de ce livre sont de véritables cas dont nous avons partagé l'histoire avec ceux qui ont fait appel à notre expertise. Cette présentation est importante dans la mesure où nombreux sont ceux qui tendent à généraliser à l'ensemble des situations de plagiat un cas particulier auquel ils ont été mêlés. Si nous avons choisi de présenter une large palette de cas, les situations que

nous racontons ne sont spécifiques ni à des disciplines, ni à des pays. Nous les avons choisies, car elles sont significatives de situations génériques que nos lecteurs peuvent être amenés à rencontrer. Ces cas sont toujours articulés selon trois niveaux d'analyse : la trame contextuelle, la trame relationnelle et la trame factuelle. Bien entendu, tous les prénoms sont fictifs et nous avons opté dans la plupart des situations pour le genre masculin.

Enfin, vu la nécessité de respecter une démarche collaborative dans un domaine de recherche nouveau et controversé, l'interdisciplinarité est ici de rigueur. C'est pourquoi nous entrelaçons nos propos de verbatims anonymisés issus de nos enquêtes auprès des abonnés à la lettre mensuelle sur l'Internet « Fraude et déontologie ». Nous désirons mettre ainsi en exergue la pertinence des multiples propositions émanant d'établissements académiques et de champs disciplinaires très variés, propositions qui nous ont souvent remplies d'admiration. Enfin, c'est bien une aventure humaine que nous partageons dès lors que l'émotion est toujours étroitement liée à la raison. Chacun, victime, témoin ou auteur de manquement à l'intégrité académique vivant intensément la situation révélée, l'inséparable binôme « raison-émotion » qui autorise l'action se devait donc d'être partagé avec nos lecteurs dans toutes ses nuances.